



Union départementale des syndicats du Cher Union locale de Saint-Amand-Montrond

Par la lutte rassemblée sur des objectifs offensifs, nous avons tout à gagner et rien à perdre !

Certains disent : Le groupe Doux « va fermer » deux sites, le Châtelet et Locminé. Il n'y a rien de plus démobilisateur car on sait depuis toujours qu'il n'y a que les batailles non menées qui sont perdues d'avance.

Non, comme nous l'avons expliqué dans un premier tract, le groupe n'est pas en difficulté économique. L'argent soit disant perdu, ne l'est pas pour tout le monde et les poches du PDG sont quant à elles bien remplies.

Il se les ai remplies en imposant un travail intensif aux salariés du Châtelet, de Blancafort et d'ailleurs :

☞ **Horaires décidés selon le bon vouloir du patron** sans aucun respect des délais légaux de prévenance « *Toute modification doit être notifiée au salarié sept jours au moins avant la date à laquelle elle doit avoir lieu* ».

☞ **Bas salaires.** Le SMIC pour l'immense majorité des salariés alors que le SMIC n'est en principe applicable qu'à des salariés sans aucune qualification. Beaucoup de salariés des établissements Doux ont acquis un savoir faire par l'expérience.

☞ **Aucun équipement social.** Est-il normal que des salariés d'une entreprise de 134 ou 250 salariés ne disposent pas de réfectoire pour se restaurer aux heures de repas alors que beaucoup d'entre eux sont obligés de rester sur place en raison de l'éloignement de leur domicile. Un comble dans une entreprise où l'on travaille pour l'alimentation.

☞ **Des heures supplémentaires non payées.** Ici, c'est la hiérarchie qui décide de quand on peut partir et les heures supplémentaires ne sont pas payées comme telles, voire pas payées du tout.

Le seul remerciement après des années d'exploitation est d'être jeté dehors comme du vulgaire linge sale.

Quelle est la raison d'être d'une entreprise ?

☞ **sortir le maximum de profits pour alimenter les dividendes des patrons ou actionnaires ?**

☞ **ou bien répondre aux besoins économiques de la population, participer au développement du pays ?**

Pour les actionnaires ou patrons, c'est la première définition qui compte, c'est le système capitaliste, qu'on appelle aussi libéral car il s'agit de laisser à ce système l'entière liberté de gérer comme il l'entend, quelque soit les dégâts « collatéraux ».

Pour notre organisation syndicale c'est bien évidemment la réponse aux besoins économiques de la population.

Faut-il laisser faire ? Non car si nous laissons faire, demain la France peut être dépouillée de son industrie et connaître un développement de la pauvreté vertigineux.

Est-il possible de s'opposer à cela ? Oui car si certains croient que nous avons besoin du patronat pour vivre, c'est au contraire le patronat qui a besoin des salariés pour sortir la production afin d'en récupérer les profits

C'est donc par le rassemblement dans la lutte que nous pouvons faire échouer leur plan !

Ne laissons pas la direction utiliser les instances représentatives du personnel pour faire avaliser son plan.

Les comités d'entreprises étaient inscrits dans le programme du Conseil National de la Résistance. Pendant que les patrons dans leur majorité collaboraient avec l'occupant Nazi, c'est en majorité la classe ouvrière qui a résisté et qui a imposé des avancées sociales à la Libération.

Pour que le comité d'entreprise ne soit pas utilisé aux fins du plan patronal, il appartient aux salariés d'empêcher que celui-ci se tienne. C'est du temps de gagné pour gagner les soutiens dont nous avons besoin (population, élus etc.) et élaborer ensemble des contre propositions.

Pour la CGT il faut se donner d'autres objectifs que la négociation des licenciements.

Le premier objectif devrait être d'obliger DOUX à négocier non seulement le maintien de ses sites en France mais aussi un plan industriel pour l'amélioration de la qualité de la production, des conditions de travail et des salaires.

En second lieu, s'il s'avère que l'on doit se rabattre sur la solution d'un repreneur, pourquoi pas mais partir d'avance sur cette solution reviendrait à laisser partir DOUX sans remplir ses obligations sociales et environnementales.

En outre, le patronat qui réclame « *la concurrence libre et non faussée* », terme inscrit dans le précédent projet de constitution européenne et soutenu par le Medef. Que le patronat soit donc cohérent. En effet, peut-on accepter qu'un groupe industriel mette des

centaines de salariés à la rue et refuse en même temps la revente de ses sites fermés à un autre industriel de la filière en invoquant une clause de non concurrence ?

Impact économique local, un exemple : le conseil général avait, il y a quelques temps, aidé la commune du Châtelet à se doter d'une station d'épuration or celle-ci devait servir en majorité à l'usine Doux (Codivol à l'époque). Doux s'était engagé à financer 80 % du fonctionnement de cette station vu qu'il en était le principal utilisateur. Si DOUX s'en va du Châtelet, ce sera des rentrées financières en moins pour la commune et des dépenses en plus. Dommage que Monsieur le Maire du Châtelet n'ait pas cru bon de le rappeler.

Pas d'illusion, si Le Châtelet ferme, Blancfort n'est qu'en sursis car la stratégie de DOUX est d'investir à l'étranger notamment là où il y a des bas salaires. Certaines entreprises françaises installent toutes leurs usines à l'étranger et revendent leurs productions en France. Est-ce normal ?

Non, alors organisons nous sans attendre afin de faire échouer cette politique de terre brûlée et pour gagner une véritable politique industrielle pour de notre département.

Jeudi 24 juillet à 16 h,

Rassemblement devant la Préfecture à Bourges.

La Cgt s'associe à cet appel et invite la population à participer. Notre organisation syndicale demande également à être entendue par les pouvoirs publics car même si la Cgt n'est pas présente dans les deux usines du Cher, il s'agit d'un problème départemental.

✂ -----

Je ne me résigne pas, je veux garder mon emploi, je veux vivre, je veux assurer l'avenir de mes enfants !

Je décide de prendre contact avec la Cgt Je décide de me syndiquer

(Cocher la case souhaitée)

Nom, prénom et adresses :

.....

Eventuellement, Téléphone : E mail :

Union départementale CGT du Cher, 8, place Malus 18000 BOURGES

Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89 E mail cgt.ud.cher@wanadoo.fr

Site Internet : www.ud18.cgt.fr

Union locale CGT de Saint-Amand (pour le Châtelet), impasse Ernest Mallard 18200 SAINT-AMAND MONTROND

Tel 02 48 60 85 94 Fax 02 48 96 48 11 E mail cgt.ul.st-amand18@wanadoo.fr